

RECRUTEZ DES APPRENTIS INGÉNIEURS EN PAYSAGE

AGRO
CAMPUS
OUEST

ET FORMEZ VOS FUTURS CADRES !

AGROCAMPUS OUEST CAMPUS D'ANGERS

A GROCAMPUS OUEST propose une formation par apprentissage pour obtenir le diplôme d'**ingénieur en horticulture**. Cette formation alternée conjugue activité professionnelle et enseignement scientifique.

Une formation supérieure en horticulture

A Agrocampus Ouest, campus d'Angers, l'Horticulture comprend les secteurs des fruits, légumes, plantes ornementales, semences et plantes à parfum et médicinales. Ainsi, la formation permettra à l'apprenti d'acquérir :

- la connaissance des filières et des produits de l'Horticulture,
- des outils et des concepts pluridisciplinaires appliqués à l'ensemble des secteurs de l'Horticulture,
- une démarche scientifique importante pour raisonner l'évolution des pratiques,
- une ouverture d'esprit nécessaire à l'innovation des entreprises,
- une aptitude à conduire un projet.

Les + de l'apprentissage à Agrocampus Ouest, campus d'Angers : des enseignements à la carte permettant d'apporter des compétences nécessaires aux apprentis en entreprise (management d'équipe, sauveteur secouriste du travail).

Une ouverture à l'international

Une mobilité de l'apprenti à l'international de 8 semaines, organisée en collaboration avec la structure d'accueil, permet à l'apprenti de collaborer avec des partenaires étrangers, de réaliser des études de benchmarking, d'assurer la veille technique et scientifique pour l'activité de la structure d'accueil.

Désigner un maître d'apprentissage

« Le maître d'apprentissage est le référent directement responsable de la formation de l'apprenti dans l'entreprise. »

Le maître d'apprentissage devra être personne majeure titulaire d'un diplôme d'ingénieur et exercer une activité professionnelle en relation avec le diplôme depuis 2 ans minimum, OU bénéficier de 5 années d'expérience professionnelle en rapport avec le diplôme préparé par l'apprenti (chef de projet...).

Le contrat d'apprentissage

Contrat à durée déterminée de 3 ans, dont période d'essai de 45 jours en entreprise. L'apprenti passe en moyenne 96 semaines en entreprise (dont congés payés) et 60 semaines dans le centre de formation.

Les aides à l'apprentissage

Toute structure qui forme un apprenti peut bénéficier d'aides.

- Prime à l'apprentissage : 1000 € par année de formation pour les entreprises de moins de 11 salariés
- Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)
- Exonération des charges sociales,
- Non-prise en compte des apprentis dans les effectifs.

Plus d'informations sur :

<http://www.lapprenti.com/html/entreprise/avantages.asp>

Les avantages

- Bénéficier d'une force de travail qualifiée supplémentaire,
- Transmettre ses compétences à un futur collaborateur,
- Améliorer la compétitivité de l'entreprise grâce à la force d'innovation et les compétences nouvelles d'un jeune collaborateur,
- Former et ainsi faciliter le recrutement d'un ingénieur qui sera directement opérationnel, scientifiquement, techniquement, commercialement et socialement à la fin de son apprentissage, imprégné de la culture d'entreprise.



La rémunération

L'apprenti est rémunéré pour le travail effectué au cours du contrat, qu'il soit en entreprise ou en centre de formation. Le salaire varie selon l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Ancienneté dans le contrat	Âge de l'apprenti			
	18-20 ans		21 ans et plus	
	% du SMIC	Salaire* mensuel	% du SMIC	Salaire* mensuel
1 ^{re} année	41%	623	53%	806
2 ^e année	49%	745	61%	927
3 ^e année	65%	988	78%	1186

* Salaire mensuel d'un apprenti ingénieur en euros, hors aides et indemnités (SMIC brut annuel au 1^{er} janvier 2019 = 18 254 €)

L'apprenti ne payant pas de charges sociales, le salaire brut est quasiment égal au salaire net.

Denis Comont



Je suis le responsable du bureau de paysage ARC EN TERRE, créé en 1987. Six professionnels y sont employés dont cinq paysagistes concepteurs de 4 formations différentes : ENSP Versailles, ENSPS Blois, AGROCAMPUS OUEST Angers, Gembloix.

Nous répondons sur des sujets allant de la programmation aux

études opérationnelles complètes en sites ruraux et urbains en Normandie et Île de France. Nous privilégions les traversées urbaines, les centres villes, les cimetières, les parcs urbains, les quartiers d'habitat, les espaces d'activités. La formation à AGROCAMPUS OUEST permet aux étudiants de devenir rationnels, logiques et méthodiques et de savoir s'adapter aux situations diverses.

J'ai décidé d'accueillir Franck en tant qu'apprenti parce qu'il était venu en stage auparavant à nos côtés. Nous allons continuer à partager la formation et le travail en agence. Franck est polyvalent et traite les données dans leur ensemble, de la phase d'étude jusqu'au suivi de chantier en passant par l'approche technique. Après son apprentissage, nous souhaitons l'embaucher en CDI."

Les partenaires apprentissage d'AGROCAMPUS OUEST

Bureaux d'études : AEPE Gingko (49), Agence Gilson & Associés (28), Arc en Terre (76), Art Dan (44), Atelier Paul Arène (49), Atelier Vincent Moineau (69), Biotope (45), Epode (73), Grandiflora (44), Ingedia Nox (69), Jardins authentiques (42), Landscape U Need (49), Phytolab (44), Sol Paysage (91), Vu d'Ici (49).

Entreprises de paysage : Dufay-Mandre (77), Edelweiss (49), Eive Paysage (79), Id Verde (25, 77, 78, 79), Leroy Paysage (53), Linea BTP (94), Lafitte Paysage (33, 64), Éric Lequertier (35), Thierry Müller (67), Parcs du Puy du Fou (85), Richard (45), SCOP Espaces verts (67), Marcel Villette (92).

Collectivités : Ville d'Angers (49), Ville et Agglomération d'Angoulême (16), Ville de Chalon-sur-Saône (71), Ville de Lyon (69), Ville de Metz (57), Ville de Montluçon (03), Ville de Nantes (44), Ville d'Orléans (45), Ville de Ploemeur (56), Ville et Métropole de Reims (51), Ville de Rennes (35), Ville de Roncq (59), Ville de Saintes (17), Ville de Strasbourg (67), Métropole de Toulouse (31).

Autres structures : CAUE d'Indre-et-Loire (37), Chemins du Patrimoine (29), CREN d'Auvergne (63), Parc du Marais Poitevin (79), Plante et Cité (49), SNCF Rhône-Alpes (69).

www.agrocampus-ouest.fr

Contact

AGROCAMPUS OUEST
Campus d'Angers
2 rue André le Nôtre
F-49045 Angers Cedex 01

a.apprentissage@agrocampus-ouest.fr
tél. : 02 41 22 55 77



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN